

Vie Option autonomie

À L'USAGE EXCLUSIF
DES CONSEILLERS

POUR DEMEURER MAÎTRE DE SES CHOIX

En ajoutant l'Option autonomie à son assurance vie, le membre et client reçoit un montant mensuel libre d'impôt pour s'offrir des soins quotidiens lorsqu'il en a besoin.

Caractéristiques des protections

CHOIX DE COMBINAISON	VIE ENTIÈRE GARANTIE PAYABLE 20 ANS	+	OPTION AUTONOMIE
Âge à l'établissement (anniversaire le plus proche)	0 à 59 ans		
Montant d'assurance	<ul style="list-style-type: none">Assurance vie : 25 000 \$ à 10 000 000 \$Option autonomie : Versement de 1% du montant d'assurance vie sous forme de montants mensuels de 250 \$ à 2 500 \$. Ces montants sont non imposables.		
Montants payables	<ul style="list-style-type: none">Les montants mensuels sont payables pendant un maximum de 100 mois consécutifs après la période d'attente et si toutes les conditions suivantes sont remplies :<ul style="list-style-type: none">assuré est dans un état de dépendancecontrat est en vigueur depuis au moins 10 ans etassuré est âgé de 65 ans ou plusAu décès, les bénéficiaires reçoivent le montant d'assurance vie réduit des montants déjà versés. Un minimum de 25 % du montant d'assurance vie initial est garanti. <p>Si le montant d'assurance vie initial est supérieur à 250 000 \$, le versement minimum de 25 % s'applique uniquement aux premiers 250 000 \$. L'excédent est entièrement payé au décès.</p>		
Période d'attente	90 jours		
Durée de la protection	À vie		
Prime et durée de paiement	<ul style="list-style-type: none">Nivelée, garantie et payable pendant 20 ans.		
Exonération des primes	Les primes de l'assurance vie et de l'option autonomie sont exonérées pendant toute la période de paiement mensuel ou lorsque la période de prestations maximale (100 mois) est atteinte. Le montant mensuel équivalant à 1% du montant d'assurance vie, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par mois, correspond à la première tranche de 250 000 \$ d'assurance vie. Par conséquent, seules les primes liées à cette première tranche peuvent être exonérées.		
Option de vie assurée	Individuelle seulement		

CHOIX DE COMBINAISON	VIE ENTIÈRE GARANTIE PAYABLE 20 ANS	+	OPTION AUTONOMIE
Protections complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accident • Assurance vie – enfants • Exonération des primes en cas d'invalidité • Fracture accidentelle • Garantie d'assurabilité • Garantie d'assurabilité – entreprise • Mort, mutilation ou perte d'usage accidentelles • Mutilation ou perte d'usage accidentelles 		
Services d'accompagnement gratuits	<p>Lorsque l'assuré souscrit une assurance de Desjardins Assurances il peut, ainsi que ses proches, accéder en tout temps à des services d'accompagnement gratuits, selon sa protection d'assurance. Ces services peuvent lui être utiles tant lorsqu'il est en santé que lorsqu'il traverse une période plus difficile. Une assistance téléphonique est également offerte 24 h/24 et 7 j/7.</p> <p>Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.</p>		

Quels sont les avantages de l'offre de Desjardins Assurances?

- 1 C'est une solution intégrée et unique sur le marché canadien.
- 2 L'assuré peut bénéficier de montants libres d'impôt pouvant atteindre jusqu'à 75 % aux premiers 250 000 \$ du montant d'assurance vie initial, et ce, durant son vivant. Ces montants peuvent améliorer la vie de l'assuré s'il a un jour besoin de soins quotidiens.
- 3 Contrairement à une assurance de soins de longue durée, les primes sont garanties.
- 4 Le processus de sélection des risques repose exclusivement sur les exigences d'assurance vie avec lesquelles vous êtes déjà familier.
- 5 L'assuré accepté standard pour l'assurance vie sera aussi accepté pour l'Option autonomie¹.

¹ L'acceptation pour l'Option autonomie n'est pas garantie pour les assurés de 55 à 59 ans. Une évaluation sera effectuée au cas par cas.

Qu'entendons-nous par « soins quotidiens »?

Des soins quotidiens ou des soins de longue durée sont nécessaires lorsque l'on a besoin d'aide pour accomplir 2 des 6 activités de la vie quotidienne, comme sortir du lit, faire sa toilette, se vêtir, etc. Ces soins peuvent également être requis lorsque l'on a besoin de supervision en raison d'une maladie comme l'Alzheimer. Des soins quotidiens peuvent être nécessaires même si l'état de santé de l'assuré n'est pas permanent et que son rétablissement est possible.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.